

1919

Pour bien comprendre le féminisme

Michèle C. Magnin

University of San Diego, mmagnin@sandiego.edu

Follow this and additional works at: <http://digital.sandiego.edu/misme-articles1>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

Digital USD Citation

Magnin, Michèle C., "Pour bien comprendre le féminisme" (1919). *Articles de Jane Misme*. 2.
<http://digital.sandiego.edu/misme-articles1/2>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Articles at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Articles de Jane Misme by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact digital@sandiego.edu.

TRANSCRIPTION du tapuscrit de Jane Misme

POUR BIEN COMPRENDRE LE FÉMINISME
Pourquoi le Féminisme doit être compris
[1919]

La guerre a fait progresser, parmi les peuples qui s'y montraient le plus rebelles, la cause de l'égalité des sexes.

Grâce au besoin qu'on eut partout de leur concours, les femmes ont subitement reçu ou, se sont attribué d'elles-mêmes, des missions qu'on leur refusait naguère. Elles étaient, disait-on, incapables de les exercer ; mais en fussent-elles capables, il eût fallu les leur refuser encore, car l'ordre naturel des choses eût été troublé et l'existence des sociétés compromise si on les leur avait données. Or ces missions, elles les ont remplies convenablement en général, supérieurement parfois. Et dans beaucoup de pays, les concessions forcées du temps de guerre ont abouti à des réformes décisives dans la condition des femmes.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie, la Belgique, la Hollande et tous les nouveaux états d'Europe ont rejoint presque complètement les régions scandinaves et l'Australie dans la reconnaissance du droit politique des femmes. Les pays latins, plus lents avancent vers ce but non sans hésiter encore.

En même temps que les droits politiques les femmes ont acquis partout de nouveaux droits civils et économiques, et principalement dans une mesure toujours croissante le droit au travail professionnel.

La preuve pourrait sembler faite que, selon l'avis de Platon et de Voltaire, et au rebours de l'opinion traditionnelle, la femme n'est incapable d'aucune des tâches jusqu'ici réservées à l'homme, et que son intervention dans l'activité publique, loin de nuire aux Sociétés doit les servir.

L'est-elle véritablement ?

Apparaît-il certain que les bases de l'organisme social ne seront point dangereusement ébranlées par les changements auxquels les circonstances obligent ? Ne faut-il point considérer ces changements comme un incident inévitable mais fâcheux ? Ne faut-il point, tout en s'y résignant, préconiser le retour aux traditions et tout faire pour les rétablir ou au moins retarder leur disparition ?

Faut-il, au contraire, estimer comme un bien issu du mal, comme le quelque chose à quoi l'immense malheur de la guerre aura été bon, ce soudain progrès de l'idéal féministe ? Faut-il y voir l'heureuse avance d'une évolution nécessaire, vitale pour les Sociétés modernes en général et en particulier pour la France ? Faut-il vouloir que cette évolution s'achève promptement et que la situation nouvelle s'harmonise, se consolide, définitive ?

Le problème est résolu pour tous les esprits instruits à fond de la question féministe. Mais ils sont le petit nombre.

L'immense majorité du public a jusqu'ici ignoré à peu près tout d'un sujet cependant bruyamment discuté dès l'Antiquité et constamment sur le tapis depuis bientôt un siècle et demi. Inquiète, incertaine, elle assiste aux événements sans savoir si elle doit les entraver ou les favoriser.

On n'a point, nous semble-t-il, assez tenté de l'éclairer ; de mettre à la portée du jugement de tous, les idées et les efforts visant à transformer la condition féminine, et par lesquels s'expliquent les phénomènes actuels et s'annonce le cours qu'elle doit suivre.

Nous voudrions essayer de combler cette lacune en un travail simple et concis qui présente dans leur ensemble, ces idées et ces efforts ; en un mot esquisser à grands traits l'histoire et la doctrine du féminisme, gages de son avenir.

De cet avenir, celui de notre pays dépend à un haut degré ; aussi, est-il à nos yeux, d'une importance capitale que l'opinion publique tout entière se hâte d'apprécier enfin, quel doit être logiquement, normalement, pour le bien général, le rôle de la femme dans le monde et quels moyens peuvent le lui assurer.

Pourquoi le féminisme est-il mal connu ?

Si pendant des siècles on a condamné le féminisme sans le connaître c'est d'abord qu'on refusa de l'examiner.

Il eut contre lui la redoutable unanimité du rire. Nulle grande tentative de réforme sociale ne subit à tel point la moquerie publique. La cause eut, en vérité, ses fantaisistes gens au cœur chaud, à l'imagination fertile, grisés par quelques gouttes de savoir tombées en eux et qui sont les Sganarelle de toute propagande ; elle n'en eut pas plus que les autres causes ; et ce fut peu en comparaison de ses défenseurs raisonnables. Mais il était pour d'autres motifs, fatal qu'on en rie énormément.

Elle ne se contentait pas d'apporter une idée nouvelle à l'humanité pour qui toute nouveauté paraît risible ; elle touchait au sujet le plus pathétique quoique le plus joyeux des temps civilisés, les relations de l'homme et de la femme, maître et servante ennemis. Leur lutte – éternel drame – fut aussi l'éternelle comédie. Lorsqu'ils n'en pleuraient point, ils s'amusèrent des mauvais tours qu'ils se jouaient l'un à l'autre. Qu'un homme séduise, délaisse une femme, qu'il la jette à la misère, c'est fort plaisant ! « J'ai quatre enfants sur les bras » dit-elle à l'ivrogne de Molière. « Mets-les par terre ». Et l'on rit. S'il la bat, c'est impayable. En revanche, lorsque la servante vole, trompe, rosse son maître, c'est le comble de la gaîté.

Or, voici des originaux qui viennent conter que les femmes ne naissent pas du tout servantes ; qu'elles sont les égales de leurs prétendus maîtres. Quel désopilant imprévu ! On imagina aussitôt la femme passant jusqu'au bout de sa révolte, plantant le balai aux mains du mari, couchant le poupon sur ses genoux, et s'en allant... où il allait. C'était invraisemblable, c'eût été *Le Monde Renversé* comme devait l'affirmer une opérette de Lesage. Mais que ces novateurs étaient donc réjouissants !

Il faut d'abord reconnaître que la propagande eut des lacunes et des erreurs.

Nous verrons par la suite que la personnalité même des apôtres ne fut point sans influence sur les méprises du public. Leurs méthodes et leurs théories contribuèrent souvent à l'abuser.

La doctrine de l'égalité des sexes n'a jamais rencontré un maître qui la fixe et la jette, intégrale et lumineuse au monde.

Tous ceux – sans exception – qui l'ont étudiée et soutenue y ont laissé des incertitudes. La plupart y apportent des restrictions variées, souvent volontaires et inspirées par un souci d'opportunité. Certains lui ont fait subir d'étranges transformations.

En beaucoup d'autres points ils se contredisent les uns les autres.

Ces tâtonnements s'expliquent trop.

Le préjugé si puissant de l'infériorité féminine imprégnant à leur insu les esprits d'élite qui tentaient de s'en dégager, n'a cessé de leur voiler certaines parties de la vérité.

Peu à peu, cependant la théorie s'est clarifiée et raffermie.

Nous essaierons de la préciser ainsi qu'il est devenu possible de le faire aujourd'hui.

Auparavant, suivons-la sommairement dans la route qu'elle a parcourue non sans parfois s'égarer.

L'IDÉE FÉMINISTE EN MARCHÉ

1. Lointains apôtres

Il nous faut remonter haut dans les âges pour trouver le départ de l'idée d'égalité dans les sexes.

Elle avança plus lentement même que le principe d'égalité des races et des classes. Et cela se conçoit aisément puisqu'elle contredit celui des préjugés dont les bénéficiaires sont le plus nombreux et les victimes le plus désarmées. Ses manifestations eurent longtemps un caractère intermittent et de pure discussion.

La République de Platon en offre la plus ancienne trace qu'on ait jusqu'ici relevée. Le grand rêveur grec imaginait pour son État idéal un régime d'égalité totale. « Il n'est d'autre différence entre l'homme et la femme, écrivait-il, que l'un engendre et l'autre enfante. » Il les déclarait par conséquent aptes au même genre d'existence. L'éducation, le travail, le service militaire même les réunissaient :

« Il n'est pas proprement, dans un État, de profession affectée à l'homme ou à la femme en raison de son sexe... la nature ayant partagé les mêmes facultés entre les deux sexes, tous les emplois appartiennent en commun à l'un et à l'autre. »

Puis, ayant exposé quelle éducation devront recevoir ses hommes d'État :

« Ne crois pas que j'aie parlé plutôt des hommes que des femmes toutes les fois qu'elles sont douées d'une aptitude convenable. Cela doit être puisque dans notre système, tout est commun entre eux. »

Mais qu'on ne lui demande point de s'attarder à rechercher si les femmes sont ou ne sont point, par nature, inférieures à l'homme, ni quelle est la cause de leur dépendance. Il ne s'est aventuré à parler de la condition féminine dans sa *République* qu'avec une crainte plaisante du ridicule : « Moquons-nous des railleurs » proclame-t-il. Toutefois, il aborde son sujet avec des tergiversations infinies, et certaines réserves faussant la démonstration, sont si singulières chez ce sûr dialecticien qu'on croirait à des contre-sens des traducteurs, si on n'y pouvait voir des concessions pour la galerie.

Hélas ! Que ne fut-il encore moins hardi ! Sa vision de communauté s'égarait jusqu'à vouloir communs maris, femmes et enfants. Il crée la théorie de « L'Amour Libre » funeste déviation de l'idéal féministe, où d'autres se perdront plus tard. Sans doute lui-même s'y retrouve mal car il y coupe court. Décidément les railleurs riraient trop ! On sait, en se souvenant d'Aristophane, qu'ils n'y ont pas manqué.

Je crois bien avoir été la première, il y a quelque 35 ans, à reconnaître au féminisme, un autre ancêtre grec, et le plus imprévu : Euripide. (I) Euripide étiqueté misogyne par la tradition scolaire, a vraiment beaucoup médité des femmes : on trouve en lui cependant la compréhension la plus subtile et la plus attendrie de la féminité. La plainte de sa Médée, c'est la longue protestation sentimentale des siècles contre la servitude féminine, que tous les défenseurs de la femme ont reprise et qui encore exalte les Lélia et les Nora modernes.

« Ah ! de toutes les créatures douées de la vie, les femmes sont les plus malheureuses. Il leur faut d'abord acheter un époux à grand prix d'argent et recevoir un maître de leur personne ... Si nous sommes unies à un bon époux notre sort est digne d'envie, sinon il faut mourir. Un homme, quand l'intérieur de sa famille lui devient à charge peut en sortir et délivrer son âme de tout ennui par le commerce de ses amis... Mais nous, nous ne pouvons regarder que notre propre cœur. Ils disent que nous menons dans nos maisons une vie exempte de périls : vaine erreur. J'aimerais mieux, les armes à la main, braver trois fois la mort dans les combats que d'enfanter une seule [fois]. »

Si elle ne contient guère d'autres formules de revendications égalitaires, l'œuvre entière d'Euripide dément la haine pour les femmes qu'on attribue à l'auteur. Son ironie ne les a châtiées que parce qu'il les a beaucoup aimées.

Les lois romaines relâchèrent sensiblement les chaînes du mariage. Les épouses en profitaient pour rechercher, ainsi que Caton le leur reprocha, une liberté injurieuse pour la « majesté » de l'homme.

(I) « Euripide à l'Odéon » par Jane Misme. *Revue pour les Jeunes Filles*. Armand Colin et Cie Paris

Cependant, moins encore que la civilisation grecque la question de l'émancipation féminine, ne sera pas pour l'Antiquité romaine. A peine, entre tous les grands auteurs, trouve-t-on chez Sénèque quelques lignes qui peuvent passer pour une affirmation de l'égalité entre les sexes.

L'influence du Christianisme naissant sur la situation des femmes demanderait une étude à part que nous ne saurions même effleurer ici. Il déterminait sans contredit un relèvement de la personnalité morale des femmes dont devait résulter en fait un commencement de libération. Mais d'égalité pour elles en ce monde, il fut moins que jamais question ; la religion nouvelle leur réservait pour le ciel une gloire partagée avec leurs maîtres sur la terre.

II. CONTROVERSES DU MOYEN-ÂGE À LA RÉVOLUTION

Pour voir reflourir l'idée d'égalité des sexes, il faut rejoindre le Moyen-âge au sortir du chaos barbare.

Au XVe siècle déjà la discussion s'ouvrit abondante pour ou contre le « Mérite féminin ». Longtemps encore la cause devait rester du domaine philosophique exclusivement. Cependant, dès lors, elle monta au rang de question sociale. Elle prit un nom, le premier de tous ceux qu'elle devait avoir. On l'appela la « Question des Femmes ». Le XVIe siècle où s'agitèrent

toutes les idées libérales, que le XVII^e comprima et que le XVIII^e allait exalter, entendit d'ardentes protestations contre l'infériorité féminine.

Admirons le champion des femmes qui survint alors, car il fut brave entre les braves. Il se moqua, lui, vraiment des railleurs. Non, en effet, la femme n'était point l'égale de l'homme ; elle lui était supérieure ! Cornelius Agrippa, surnommé le Trismégiste, médecin occultiste, né à Cologne, le proclama et entreprit de le prouver dans un traité latin sur la PRECELLENCE DES FEMMES, qu'il écrivit et propagea en 1509, pour plaire à Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, régente des Pays-Bas.

M. Abel Lefranc et M. Georges Ascoli en des études précieuses pour l'histoire du féminisme, ont traité avec égards Cornelius Agrippa qui pêcha seulement par trop de zèle. On en juge lorsqu'on lit entre autres preuves de la supériorité féminine, que si le Christ choisit pour s'incarner la forme d'un homme, ce fut aussi par humilité pure, le sexe laid étant aussi le moins noble ; que par contre il naquit de la femme uniquement, afin de témoigner à celle-ci son « estime et sa considération ». Parmi les nombreux savants qui continuent à donner au monde la comédie des « preuves » pour ou contre l'infériorité féminine, beaucoup en découvrirent de non moins incertaines : nul n'en sait de plus litigieuses !

Cependant Cornelius Agrippa ne plane point toujours dans la haute fantaisie mystique. Et lorsqu'il regarde sur terre, il voit aussi clair qu'Euripide ; il écrit :

« Dès qu'une femme est sortie de l'enfance, on la tient prisonnière au logis. Et comme si elle était incapable d'une occupation plus solide et plus élevée, on ne lui fait apprendre qu'à manier l'aiguille... Les lois excluent les femmes des emplois publics et des professions... quelque prudente, quelque sage qu'elle puisse être, on lui défend les requêtes aux tribunaux. »

Les opinions d'Érasme sur la « question des femmes » furent mieux équilibrées que celles d'Agrippa. Cependant tout au long du XV^e siècle, les nombreux polémistes qui participèrent au débat se montrèrent surtout les disciples de Trismégiste. Marguerite de Navarre, femme de Henri IV, Clémence de Bourges, Louise Labé entre autres célébrèrent la supériorité féminine.

A l'aube du XVII^e siècle, Marie de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne revient avec plus de modestie et non sans force à la thèse de l'égalité. Après elle, la discussion s'éteint longtemps ; il faut arriver en 1673 pour rencontrer un véritable apôtre de la cause : Poulain de la Barre, dont le discours sur *L'Égalité des sexes* marque un sérieux progrès de la question.

M. Georges Ascoli a mis excellemment en lumière, comment, malgré qu'il en ait moins parlé, le Grand Siècle a puissamment réagi contre l'infériorité des femmes. La question avait changé d'aspect et portée sur le terrain pratique s'était muée en problème de l'éducation des filles, qui se résolut au profit des femmes des hautes classes. Mais remarquons que, en matière spéciale d'éducation, pas plus que sur la polémique de Poulain de la Barre, les femmes les plus cultivées du temps, telles les Rambouillet, les Scudéry, les Sévigné n'élevèrent pas la voix.

Dès lors celles parmi les femmes à qui appartenaient le pouvoir et le devoir de soutenir les intérêts féminins s'en montrèrent désintéressées. Seule Madame de Maintenon en prit alors quelque souci.

Au XVIII^e siècle la « Question des Femmes » devenue la « Théorie de l'égalité des sexes » prit une expansion nouvelle, non seulement dans les controverses philosophiques, mais dans le roman et au théâtre. A part Mme Dupin et la Marquise de Lambert, on ne voit pas que les illustrations féminines, les du Deffant, les Lespinasse, les Geoffrin s'en soient le

moindrement préoccupées. A défaut de leurs noms, ceux de Marivaux, d'Alembert, Fontenelle, La Motte, Perrault, Thomas et Voltaire même s'attachent à la cause des noms d'amis. La réplique d'Alembert à *l'Émile* de Jean-Jacques Rousseau venge superbement les femmes.

A la Comédie-Française même, une pièce de Legrand : *L'Île des Amazones*, introduit le programme complet des revendications dites aujourd'hui féministes : l'égalité des droits pour l'homme et la femme, à l'instruction, dans le mariage, dans les occupations et les fonctions et jusque devant la morale. Les Amazones y réclament que la pureté des mœurs soit imposée à l'un comme à l'autre sexe. Ainsi, ce thème que les propagandistes actuels désignent sous le titre « unité de la morale » n'est point aussi récent qu'on l'eût pu croire.

Les médecins, depuis Agrippa le Trismégiste ne semblaient s'être mêlés au débat. Poulain de la Barre ne les avait point mentionnés dans son plaidoyer contre les poètes et contre les savants en général : historiens, jurisconsultes, philosophes, propagateurs séculaires du préjugé de sexe. De son temps, les médecins ne faisaient point autorité. Mais ils avaient progressé eux aussi. L'année 1772 voit paraître un « Système physique et moral de la Femme » comparé à celui de l'homme par le docteur Roussel, dont la lecture procure un avant-goût des mirobolantes dissertations de nos biologistes.

Amis et ennemis, les adeptes des sciences physiques et naturelles, devaient avec le progrès de ces sciences, de plus en plus se passionner pour le problème des sexes. Nous n'oserions pas dire qu'ils inondèrent de sûres lumières l'obscurité régnant autour de la querelle qu'ils prétendaient trancher. On le verra par la suite. On le voit par le Docteur Roussel : c'est un adorateur fervent du « Féminin ». Aussi démontre-t-il avec une profonde admiration que la femme est en tout caprice, faiblesse, sensibilité. Le propre de l'homme, au contraire, est de « vouloir toujours ce qu'il a une fois voulu », à quoi, selon lui, l'on reconnaît bien l'infaillible force faite pour « asservir et protéger ».

Mais voici les jours où la Théorie de l'égalité des sexes va s'appeler la Cause de l'Émancipation des Femmes, du droit des Femmes, de l'Affranchissement des Femmes, des Revendications féminines, car elle ne se contente plus d'un seul nom.

Elle sort des bibliothèques et des salons pour se répandre dans la rue et assiéger les pouvoirs. Les paroles deviennent action. L'idée d'égalité ose s'exprimer librement. Elle se traduit par des réclamations précises et pressantes. Avec la Révolution, le « Mouvement » de réalisation commence.

III. LES TEMPS HÉROÏQUES

Longtemps l'action restera sans envergure.

Dans la France qui jetait au monde l'appel à l'Égalité, tandis que le peuple entier criait : « Égalité entre les hommes », à peine si quelques voix ajoutèrent : « Égalité entre l'homme et la femme ».

Une parole puissante pourtant donna le ton. Condorcet, dès 1787, dans ses *LETTRES D'UN BOURGEOIS DE NEW-HAVEN*, proclama le principe de l'égalité sociale des sexes.

« N'est-ce pas en qualité d'êtres sensibles et capables de raison, ayant des idées morales, que les hommes ont des droits ? Les femmes doivent avoir exactement les mêmes. »

Platon l'avait dit bien longtemps avant. Mais Condorcet ne commet point les erreurs du citoyen de *La République* idéale. Sa thèse est de tout point solide et pure. Par malheur elle reste sommaire. Aux quelques lignes des *Lettres d'un Bourgeois de Newhaven*, s'en ajoutent d'autres dans *L'Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*. Avec un article sur « l'Admission des Femmes au droit de cité » dans le *Journal de la société de 1789*, c'est tout son bagage féministe. On ne s'impose point à la foule par des plaidoyers aussi succincts et aussi discrets.

M. Ferdinand Buisson, dans son important ouvrage sur le *Vote des Femmes* (I) dit :

« Il faut bien reconnaître que les idées de Condorcet eurent peu d'écho. Lui-même avait prévu que celles de Jean-Jacques Rousseau l'emporteraient, même auprès des femmes ; Jean-Jacques, disait-il, a mérité leurs suffrages en déclarant qu'elles n'étaient faites que pour nous soigner et propres qu'à nous tourmenter. »

Des femmes pourtant l'entendirent. Une agitation se forma d'où bientôt s'épandirent des pamphlets presque tous anonymes, tandis que, ouvertement, quelques « amazones » comme on disait, partaient en guerre.

Dès lors s'affirme un des caractères du mouvement féministe que nous avons fait pressentir et qui fut une des principales causes de faiblesse. Jusqu'au dernier quart de siècle, ses plus actives propagandistes manquèrent essentiellement d'autorité. Celles entre les femmes, qui auraient pu faire prendre la cause en considération par leur situation sociale ou leur talent se sont abstenues. Et ainsi les plus fortes ne se montrèrent point les plus braves. Un philosophe a pu dire d'elles « qu'elles ont mérité le mépris des hommes par leur indifférence aux maux de leur sexe. »

De là provient surtout que le mouvement féministe fut le plus trainant de tous les mouvements émancipateurs. Les races esclaves et les classes inférieures, du jour où le chemin de la liberté leur fut ouvert, y marchèrent d'un pas autrement rapide. Plus que toutes les autres catégories d'êtres subordonnés, les femmes comptaient des privilégiées que l'assujettissement n'accabla point mais au contraire favorisa en leur offrant le bénéfice des peines de leurs compagnons : l'argent et les honneurs. La légèreté et l'égoïsme humains sont tels que, trop généralement, pour s'apercevoir des abus, il faut en souffrir. Celles, précisément, plus cultivées, plus libres, plus riches, qui, devenant les chefs de la lutte, eussent pu lui apporter promptement la considération publique et une direction éclairée, ignorèrent et, disons-le, parfois voulurent ignorer, le besoin qu'on avait d'elles. Leur responsabilité est d'autant plus lourde que, seules en vue et représentatives de leur sexe, elles firent illusion sur le sort de toutes et que, les trouvant satisfaites, on put croire injustifiées les accusations portées au nom de la grande masse des esclaves de l'atelier, du mariage malheureux ou de la débauche.

Des rangs de ces esclaves sortirent les deux sortes d'apôtres qui, aidées par les hommes, puis, peu à peu par quelques bourgeoises modestes, entretenirent le mouvement, jusque vers la fin du Second Empire ; les unes obscures et timides, les autres tapageuses et excessives, toutes de condition médiocre et de talent secondaire.

[Note ajoutée à la main] (I) Paris, Dunod et Pinat]

La Pétition des femmes du Tiers État du Roy, datée du 1^{er} janvier 1789, réclamait modestement le droit à l'instruction et le droit au travail que les femmes n'ont pas encore aujourd'hui obtenus tout entiers.

La Motion de la pauvre Javotte, l'année suivante, sollicite encore plus humblement les mêmes choses. Et l'une et l'autre supplique plaident pour le travail et l'instruction au nom de la vertu : « Rendez-nous, disaient-elles, nos métiers de couturières, de modistes, de dentelières que les hommes nous ont pris. Donnez-nous des écoles gratuites afin que nous puissions apprendre notre langue. Nous demandons à sortir de l'ignorance pour donner à nos enfants une éducation saine et raisonnable. Veut-on forcer les femmes que le sort prive de tout, à voir dans la corruption des mœurs, le seul remède qu'on leur laisse ? »

Ni les auteurs de la Pétition des femmes du Tiers, ni celles de la Motion de Javotte n'ont passé à la postérité, et il semble que leur temps ne les connut guère.

En revanche, trois noms symbolisent le féminisme à cette époque, qui ne sauraient être pris pour une recommandation. Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe, vécurent on le sait, en marge de l'ordre social, et leur action participe de l'outrance voire de la démence révolutionnaire. Cependant, ce furent elles qui, véritablement lancèrent l'idée. *La Proclamation des droits de la Femme et de la Citoyenne*, d'Olympe de Gouges, comme presque tous ses écrits demeurent des plaidoyers excellents. La sincérité, le dévouement de ces étranges apôtres conduisirent Olympe à l'échafaud, Théroigne à la Salpêtrière et on ne sait ce que devint Rose Lacombe non moins persécutée. Créatrices douloureuses d'un grand mouvement social, elles s'imposent à la reconnaissance publique. Ce n'est point elles qu'on saurait blâmer si une telle cause n'eut pas d'autres initiatrices.

Que faisaient alors les Madame de Condorcet, les Madame Rolland, toutes celles qui personnifient les mérites féminins si nombreux et si hauts à l'époque révolutionnaire ? Sophie de Grouchy, Marquise de Condorcet, laissant son mari revendiquer pour les femmes, trônait dans un salon, très entourée, très admirée et écrivait avec un à-propos exquis ses *Lettres sur la Sympathie*. Madame Rolland « ministre » gouvernait la France. On nous dit qu'elle appartient à une Société fraternelle de patriotes des deux sexes laquelle protesta énergiquement lorsqu'en 1793 la Convention interdit aux Femmes de paraître dans les assemblées publiques. Mais l'action personnelle féministe de Madame Rolland fut nulle. Et dans toute l'œuvre de cette femme si bien née pour la domination, à peine trouve-t-on un cri de révolte contre l'effacement de celles « qui valent quelque chose » et qui doivent se borner à « faire les honneurs de l'amour-propre d'autrui ». Cette protestation lui échappa au souvenir d'un soir où une des réunions politiques qui se tenaient chez elle lui avait montré les éminents collègues de son mari particulièrement inférieurs. Il est tristement significatif que les épouses mêmes des hommes qui défendirent la cause en soient restées à l'écart.

Lorsque la Révolution, malgré Condorcet, Sieyès, Saint-Just, l'abbé Fauchet entre autres, et grâce, surtout à Mirabeau, Danton et Robespierre eut repoussé à la Convention le principe du droit des femmes ; lorsque le code Napoléon eut resserré les chaînes de la femme en abolissant les quelques droits que le passé lui avait reconnus, il ne resta plus pour le public, de l'idée d'égalité des sexes, que le souvenir des amants d'Olympe, de la folie de Théroigne et du bonnet rouge de Rose Lacombe lorsqu'elle et sa bande forcèrent l'entrée du Conseil Général de la Seine. Plus ridicule que ce bonnet nous paraît aujourd'hui l'admonestation du Conseiller

Chaumette aux assiégeantes : « Femmes impudentes, vous dominez sur tous nos sens ; le législateur, le magistrat sont à vos pieds... »

Le mouvement enrayé sous l'Empire et la Restauration, devait suivre les péripéties de l'émancipation nationale et se ranimer à chaque sursaut du peuple pour la conquête définitive de la liberté. Il ne s'arrêta cependant jamais tout à fait et l'on voit, en 1799, sous le Consulat, un groupe de femmes oser encore se réunir ; puis en 1808, madame Sophie Senneterre de Renneville, publier un journal féministe *L'Athénée des Femmes*. En 1822 *La Théorie des quatre mouvements* de Fourier presque inaperçu alors, préparait l'essor que l'idée d'égalité des sexes allait prendre en 1830, avec les Fourieristes et les Saint-Simoniens.

S'il est vrai que n'importe quel bruit vaut mieux que le silence autour d'une cause juste ou d'un talent vrai, on doit savoir gré à Fourier et à Saint-Simon d'avoir si copieusement alimenté la discussion du problème des sexes. La doctrine n'en subit pas moins un véritable désastre entre leurs mains, et d'abord dans la philosophie visionnaire de Fourier.

Le romantisme épicurien de la Théorie des quatre mouvements, avec les excès de la pensée et la folie du verbe trop faits pour masquer ce que le Fourierisme contient de juste satire et de génie pratique, pousse à l'extrême les idées communistes du vieux Platon sur l'Amour Libre. Le bonheur que l'auteur promet à l'humanité afin, il l'avoue naïvement, de populariser son système, apparaît comme une énorme orgie où des géants doués d'appétits d'ogres se gaveront de repas monstres et d'innombrables amours. Les femmes auront leur part. Et le relèvement de la situation féminine telle qu'il l'entend, offre un légitime sujet de terreur.

Dans l'ordre social qu'il imagine et qu'il appelle indistinctement Ordre Composé, Ordre Harmonien, Ordre Combiné ou Ordre Sociétaire, les femmes se subdivisent selon leurs mœurs ou leurs fonctions en catégories innombrables. On se reconnaît à grand' peine à travers ses Vestales, Bacchantes, Sentimentales, Hautes-Matrones, Vice-Matrones, Sacripanes, Chenapanes, Garnementes, etc.... etc... pourvues chacune de compagnons multiples : Vestels, Bacchants, Favoris, géniteurs, époux même, etc... et dont les enfants seront classés en Pouponnains ou doucereux, Pouponnards ou mutins, Pouponnâtres ou diaboliques, etc... etc... Fourier déshonore à jamais le nom d'« Émancipée » en le destinant aux jeunes filles qui à 18 ans, trop âgées selon lui, pour attendre plus longtemps un mari, acquerraient un droit illimité de haute et basse galanterie.

D'ailleurs, égaux dans le plaisir, les sexes ne le sont point, en principe, dans le travail, l'homme appartenant à l'ordre majeur qui représente la grande ambition et l'amitié, et la femme, à l'ordre mineur qui entretient l'amour et le « familisme ».

Après Fourier, les Saint-Simoniens agrémentèrent d'un mysticisme échevelé sa théorie de liberté passionnelle et rêvèrent tout à la fois de la femme « émancipée » et de la Femme-Messie.

IV. PREMIERES TENTATIVES D'ORGANISATION

Tandis que Fourieristes et Saint-Simoniens divaguaient à grand bruit, les descendants des « Femmes du Tiers-État » et de « Pauvre Javotte » reprenaient leur œuvre discrète, toujours peu connue du public, mais que les pouvoirs distinguèrent trop. Elles fondèrent une association, puis une revue qu'elles appelèrent *La Femme Libre*, titre subversif qu'on les obligea

de changer pour *La Femme Nouvelle*, qui encore inquiétant, devint la *Tribune des Femmes*. Après quoi, au bout d'un an d'existence, la société et la revue furent ensemble supprimées par les mesures gouvernementales contre les associations.

Qui étaient ces nouvelles apôtres ? Des petites bourgeoises et des ouvrières. On ne sait trop comme elles s'appelaient, car la plupart signaient simplement d'un double prénom : Marie-Reine, Sophie-Désirée... Ce qu'elles voulaient ? Toujours l'instruction et le travail et, toujours, afin de sauver les malheureuses des « abîmes du vice ». L'une des rares dont je connaisse le nom, Angélique Voilquin écrivait : « Je suis femme, j'ai de beaux enfants, je suis entourée d'affection. Mais je ne suis pas heureuse parce qu'on souffre atrocement autour de moi. » On les railla outrageusement. Le gros rire des « Savants » s'étala dans la *Revue des deux Mondes* : « Ces dames veulent s'affranchir de notre autorité en nous cousant des chemises ». Elles ripostèrent spirituellement et sans jamais se fâcher : « L'insulte, disaient-elles, sied si mal à une femme ». Voici sur quel ton Marie-Noémie répond à une attaque de *Charivari* :

« Nous prendriez-vous par hasard pour de vieilles mégères frondeuses portant à la fois jupon et moustaches ? Cela prouve que vous ne nous connaissez pas. Si telles sont vos préventions détrompez-vous, citoyen Charivari. Loin d'être des personnes sans cesse hérissées, courroucées, boursoufflées, ayant de l'encre au bout des doigts, des plumes sur les oreilles, nous sommes tout simplement des femmes... qui lisons le *Charivari* et qui l'aimons quand même. »

Flora Tristan, la plus connue et la plus intéressante a laissé des écrits de valeur sur la question ouvrière.

Elles furent forcées de se taire jusqu'en 1848. Elles reparurent alors, et d'autres plus hardies avec elles. Eugénie Niboyet qui fonda un quotidien éphémère *La Voix des Femmes* et Jeanne Deroin directrice de *L'Opinion des Femmes*, où collabora le fondateur de la Ligue de l'Enseignement, Jean Macé. Elles eurent des clubs et firent, pour l'égalité absolue des droits, et en particulier du droit politique, des campagnes sérieuses sinon toujours habiles, et qui ne devinrent turbulentes que grâce à une opposition plus furieuse que jamais. Des hommes, aux clubs féminins, pour se montrer d'une espèce supérieure, couvraient les discours par des cris d'animaux ; une délégation féminine portant un vœu à l'Assemblée fut assaillie dangereusement. Et le rire allait son train.

Deux femmes dont le talent régnait auraient pu imposer la cause à la faveur du public.

Madame de Girardin, comme Sophie de Condorcet, vit son mari prendre parti pour le droit des femmes, tandis qu'elle-même célébrait dans *La Presse* par ses brillantes « Lettres du Vicomte de Launay » la femme idole ou poupée aux charmants défauts. Cependant elle mourut trop tôt, au moment où, après avoir découvert le sort de la femme pauvre et s'en être indignée, elle évoluait vers l'action revendicatrice. Une de ses dernières chroniques flagelle les législateurs qui venaient de créer le suffrage universel et avait négligé d'y comprendre les femmes ...

« Ce valet d'écurie a voté et l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, de *La Mare au Diable*, de *Mauprat*, de *Consuelo*, de tant d'autres chefs-d'œuvre, George Sand, ô députés trop fiers de votre mâle obscurité, n'a pas eu le droit de tracer sur un bulletin, de sa plume immortelle, un seul de vos noms inconnus... »

Hélas ! George Sand se souciait bien de voter ! Les féministes ayant, dans la *Voix des Femmes* recommandé sa candidature que des clubs d'hommes avaient décidé de porter aux

élections pour l'Assemblée Nationale, celle qui ne craignait point pourtant, par ses mœurs, de personnifier la femme libre selon Fourier, et de lancer par ses romans les plus subversives théories saint-simoniennes se jugea compromise. Elle ne daigna répondre à la *Voix des Femmes*. Mais elle adressa à *La Réforme* une protestation hautaine.

« Un journal rédigé par des dames a proclamé ma candidature à l'Assemblée Nationale. Si cette plaisanterie ne blessait que mon amour-propre en m'attribuant une prétention ridicule, je la laisserais passer comme toutes celles dont chacun de nous peut devenir l'objet. Mais mon silence pourrait faire croire que j'adhère aux principes dont ce journal voudra se faire l'organe. Je n'ai pas l'honneur de connaître une seule des personnes qui forment des sociétés ou rédigent des journaux... Je ne saurais permettre que, sans mon aveu, on prenne mon nom pour enseigner d'un cénacle avec lequel je n'ai jamais eu aucune relation... »

On reconnaît ici l'égoïste défense de tant de femmes sorties du rang et dont, pourtant, le talent et l'énergie ne s'étaient fait jour que grâce à une éducation de faveur et à un courant d'idées déjà créé au profit du travail féminin. Jalouses de garder avec le titre « d'exceptions » la tolérance des adversaires de l'égalité des sexes, elles renièrent les apôtres qui prétendaient rendre libres les voies où elles triomphaient. Ce fut ainsi que l'on vit, que l'on voit encore la plupart de celles qui les premières, partagèrent les privilèges masculins dans les carrières ouvertes par les propagandistes, institutrices ou professeurs, artistes, médecins, avocates même, dire et redire à l'entour : « Rassurez-vous, je ne suis pas féministe. »

La Voix des Femmes répondit à George Sand non sans adresse et elle achevait dignement :

« Non, nous n'avons point voulu prendre pour drapeau et abriter notre cause sous votre gloire. Notre cause est assez bonne pour se défendre elle-même ; car aujourd'hui on suit les idées, non les hommes. La République n'a pas aboli les privilèges du talent ; elle les a limités en leur imposant des devoirs. »

Tandis que l'illustre romancière suivait, elle, ses intérêts et ses caprices, et changeait d'idéal philosophique en changeant d'amours, ces « dames » comme elle disait, s'efforcèrent tenacement de réaliser leur programme, de fonder des cours gratuits, des Foyers pour les Jeunes Filles isolées, des Sociétés pour le relèvement des salaires et la création de nouveaux débouchés, sans perdre de vue les droits politiques qui sont l'instrument et la garantie des autres. Jeanne Deroin assumait la tâche de poser, pour le principe, une candidature féminine ; malgré ses efforts, elle ne parvint point à se faire inscrire sur les listes de candidats.

Une fois de plus le Coup d'État dispersa les apôtres. Jeanne Deroin avait repris l'œuvre de Flora Tristan pour l'organisation de syndicats ouvriers ; devenue particulièrement suspecte aux pouvoirs, elle se réfugia en Angleterre ; elle y vécut jusqu'en 1894, donnant des leçons et continuant sa propagande, hautement honorée par le monde socialiste anglais et français. Eugénie Niboyet se retira à Lyon où elle continua par de nouvelles tentatives de journalisme à entretenir l'idée jusqu'à ce que Proudhon, en 1857 lui rendit un nouvel élan par ses furieuses attaques.

La presse discuta passionnément pour ou contre le « Ménagère ou Courtisane » dans lequel il enfermait la destinée féminine. Les *Idées anti-proudhoniennes* publiées l'année d'après par Juliette Lamber commencèrent la célébrité de l'écrivain qui allait devenir Madame Adam. Et d'autres livres féministes suivirent : *La Femme affranchie* de Jenny d'Héricourt en 1860 ; *La Femme pauvre* de Julie Daubié en 1867.

V. EXPANSION UNIVERSELLE

C'est de cette époque que date véritablement, par tout pays, le début du Mouvement organisé. En Amérique depuis la Révolution, et en Angleterre depuis surtout 1832, l'agitation pour l'égalité des sexes, mêlée au mouvement anti-esclavagiste et aux diverses tentatives d'affranchissement des classes, n'avait guère cessé. Comme en France des groupements avaient essayé de se créer. Mais du jour seulement où un député osa porter à un Parlement la revendication du droit politique des femmes, le mouvement s'étendit à toutes les nations civilisées. Peu à peu il s'ordonna de façon à former dans chacune d'importantes fédérations qui bientôt s'unirent en confédérations internationales. L'illustre sociologue anglais, Stuart Mill, en 1867, présenta à la Chambre des Communes, un amendement introduisant le suffrage dans le bill constitutionnel qui se discutait alors. L'amendement fut repoussé par 123 voix. Cependant 73 députés l'avaient voté. Le principe était alors lancé officiellement.

En France, aussitôt des gestes de courage et d'espoir répondirent à celui-ci. Le Comité de Jurisconsultes qui préparait une révision des droits civils napoléoniens, et dont faisaient partie Emile Acolas, Jules Simon, Jules Fabre, Floquet, Jules Ferry, décida l'abrogation de l'article 213 du code : « le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari », ne laissant subsister que l'article 212 : « les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. »

Quarante-sept ans de République n'ont point réalisé ce vœu émis sous l'Empire. Napoléon III l'eût-il exaucé ? Il fit, en tout cas un autre coup d'état lorsque, malgré le sentiment de ses ministres sauf un, il permit l'accès de l'école de médecine aux femmes sur la demande de M. Wurtz, doyen de la Faculté, présentée par Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique (1868).

Les aspirantes durent attendre, pourtant, qu'un nouveau champion du féminisme, M. Léon Richer eut, par une intervention énergique, vaincu les universitaires qui refusaient d'inscrire les candidates au baccalauréat. Grâce à lui, Melle Julie Daubié qui, depuis longtemps postulait pour cet examen, y fut enfin admise ; elle devint en 1861, à quarante ans, la première bachelière. Peu après elle acquérait la licence ès-lettres, puis mourait en 1874, préparant le doctorat. Léon Richer, l'« homme des femmes » comme on le surnomma, devait être moins heureux avec le *Journal des droits de la Femme* qu'il avait fondé en 1867. L'autorité l'interdit. Léon Richer dut le débaptiser et ne plus parler au public que de *l'Avenir de la Femme*. Toutefois, dès 1869, il fondait la Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme que les ministres de Napoléon n'eurent pas le temps de dissoudre. On peut présumer que si l'Empire eût vécu, le féminisme fut demeuré comprimé longtemps encore. La République allait le rendre libre.

Stuart Mill, non réélu au Parlement anglais, avait continué de servir la cause en lui offrant un petit ouvrage qui devint par tout l'univers, le premier bréviaire de la doctrine. *L'Assujettissement des Femmes*, publié en 1869, envisageait la question avec une netteté, une vigueur et une modération imposantes. Il la traitait tout entière, sous une forme concise, et les erreurs mêmes, dont il n'est point exempt, le servirent. Sa théorie superficielle de la force expliquant la séculaire dépendance des femmes, réussit par sa simplicité même et fournit une arme efficace à la discussion. Stuart Mill ne poussa point davantage à fond la question

primordiale du travail des femmes. Il voulait, certes, le travail et tout le travail libre pour toutes les femmes. Mais il posait le principe que le mariage est, pour l'épouse, une « profession » exclusive de tout autre. Il donnait ainsi une satisfaction illusoire à la conscience publique, troublée par la crainte d'un conflit fatal à la famille, entre le travail professionnel et le foyer. Il ne déniait cependant pas la nécessité croissante et l'activité extérieure des femmes. Et il laissait ouvert le redoutable champ de bataille où se poursuit la guerre du travail féminin.

VI. MODÉRÉS ET RADICAUX

Depuis 1870, dans toutes les grandes nations, le mouvement est demeuré continu en devenant de plus en plus actif.

Il fut, naturellement, d'abord entravé par la guerre qui absorba pour d'autres tâches le travail féminin et par la Commune qui déchaina de nouvelles révolutionnaires dont Louise Michel, la vierge rouge, reste le prototype. Mais, dès 1872, il reparait bien vivant. Léon Richer donne, pour le propager, des banquets sensationnels et conquiert ainsi une voie puissante. Au lendemain d'une de ces fêtes Victor Hugo écrivait : « Dans notre législation la femme est sans droits politiques ; elle ne vote pas, elle n'est pas, elle ne compte pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est un état violent, il faut qu'il cesse. »

Cette proclamation, répandue par la presse, attira de province des néophytes autour de Léon Richer et la plus ardente, Hubertine Auclert, qui accourut de cent lieues, dit-elle. Elle ne tarda pas à dépasser son maître.

Une autre femme dont le nom faisait autorité parmi les féministes, s'était auparavant alliée à Léon Richer dans la fondation de la Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme, titre auquel s'ajoutait maintenant : et pour la Revendication de ses Droits. Maria Deraismes était la première bourgeoise riche et cultivée qui se donnait à la cause. Elle et Léon Richer, instruits à la prudence par leurs débuts apportèrent dans leurs campagnes, un souci tout nouveau de tactique. Ils se bornèrent méthodiquement à la revendication des droits civils, continuant ainsi la lignée des timides Femmes du Tiers, des Javotte et des militantes de 1830, bien qu'ils vissent beaucoup plus loin. Ils inauguraient ce système de la « brèche », dont on ne saurait médire puisque, là où les révolutionnaires de 1789 et de 1848, lancées à l'assaut du droit intégral des femmes n'avaient rien obtenu, les nouveaux féministes s'appliquant à ménager l'opinion, entamèrent peu à peu le mur qui se trouvait devant eux.

De précieux renforts ne tardèrent pas à leur venir de ce camp des juristes qui constituait jusque-là le gros de l'armée ennemie. En cette fin du XIXe siècle, ère triomphante de l'École de Droit et où la plupart des fils de la bourgeoisie nouvelle furent plus ou moins avocats, la « question des femmes » ne pouvait manquer d'intéresser les plus intelligents et les plus généreux, ceux d'abord qui s'évadèrent de la basoche pour se mêler aux luttes de la vie. Nous avons vu Jules Ferry et Jules Simon se préoccuper déjà sous l'Empire, de la servitude conjugale imposée par le code de l'épouse. Leur sympathie ne devait point se démentir et ils soutinrent les intérêts féminins, l'un dans le domaine de l'enseignement, l'autre dans le domaine du travail. Leur collègue au Comité de 1868, Emile Aollas, devint un propagandiste du droit féminin, et en instruisit les féministes qui suivirent ses cours. On vit bientôt des thèses féministes à la Faculté de Droit ; et les grandes associations des juristes admirèrent la critique de la condition légale des femmes dans leurs discussions.

Cette contribution de la science juridique au féminisme devait aller toujours se développant. Des noms respectés ou célèbres de professeurs et d'avocats tels ceux de MM. Meynial, Teissier, Paul Bureau, Henri Coulon, Henri Robert l'ont représenté en montrant le chemin aux jeunes étudiants. Les écrits, les paroles issues de ce milieu fortifièrent la doctrine de preuves et d'arguments inédits et solides.

VI. LA MARRAINE DU FÉMINISME

Cependant les partisans impulsifs de l'« assaut » n'avaient point désarmé ; et il faut bien reconnaître que leurs combats ne furent point inutiles aux succès de détail qui se firent attendre dix ans, mais qui, à partir de 1880, allaient se succéder.

Hubertine Auclert avait pris la tête du parti radical. Restée fidèle aux termes du manifeste de Victor Hugo, elle se sépara de ses chefs dès 1876, fonda une société : Le Droit des Femmes, et la voua à réclamer qu'« il y eût des citoyennes » dans la République française. Près de quarante [ans] durant, elle tint haut sa bannière rose qu'on devait voir flotter aux funérailles du poète, et encore au mois de juillet 1914, à la glorification de Condorcet par le Féminisme entier.

Lorsque le parti modéré organisant son premier congrès n'y inscrivit que les droits civils, elle protesta par un discours énergique... qu'on ne lui permit point de prononcer et qu'elle imprima. L'année suivante (1879) le Congrès socialiste de Marseille lui donnait une revanche en insérant sur sa demande, au programme du parti, article 5 : « l'égalité politique de la femme et de l'homme ».

Léon Richer d'ailleurs, lui aussi, élargissait son cadre. Se détachant de Maria Deraismes, il fonda, en 1882, la Ligue Française pour le Droit des Femmes. S'aperçut-il qu'il s'emparait du titre d'Hubertine ? Elle en profita pour le changer et précisant son but, elle fut désormais la présidente du Suffrage des Femmes.

Ce fut en cette même année 1882, qu'elle devint la marraine de la cause des femmes en la rebaptisant d'un nom qui abolit tous les autres et qui semble définitif. Elle conte elle-même dans son livre *Le Vote des Femmes* (1), comment elle le lança sans y prétendre. Elle l'avait employé dans une adresse rendue publique au préfet de la Seine. *Le Temps* la souligna : « Mme Hubertine Auclert a réclamé au profit des femmes, ou plutôt, le mot est joli, des 'féministes' ».

(1) Paris, 1908

Les expressions « féministe », « féminisme » mirent sans doute ensuite assez longtemps à se généraliser car l'édition du dictionnaire Larousse de 1890 n'en fait pas mention ; je les ai pourtant trouvées usitées lorsque, en 1894, j'ai commencé à fréquenter quelques féministes. Mais, peut-être, le Larousse professait-il à l'égard de l'inquiétant néologisme, l'opinion de certains savants qui le répudient encore aujourd'hui, comme un enfant du hasard « devenu d'usage courant sans avoir jamais été soumis à la critique scientifique », une « expression sentimentale qui ne peut ni ne doit entrer dans la terminologie des sciences sociales ». M. Gaston Richard, qui le traite ainsi tout en se montrant sympathique à la cause, préfère appeler celle-ci : l'individualisme féminin. On voit de reste que cette formule est scientifique. Ce qui ne

veut pas dire un acte. Mais les féministes pour plus de commodité continuèrent si bien à dire féminisme, que le dictionnaire de l'Académie ayant enfin atteint la lettre F, se verra bientôt forcé d'enregistrer la trouvaille d'Hubertine Auclert, en dépit de la critique scientifique.

Là ne devait point se borner l'audace de la présidente du Suffrage des Femmes.

Présidente active s'il en fut. Elle eut non seulement son drapeau, mais son cercle qu'un premier propriétaire, rue de Paradis, mit à la porte dès que l'enseigne en fut arborée, et qui s'installa ensuite rue Bergère. Elle eut son journal : *La Citoyenne* (1881-1891) lequel dès le seizième numéro, convertit deux députés, dont l'un, M. de Castes, en devait demeurer jusqu'à la fin le commanditaire. Elle demanda son inscription sur la liste des électeurs, ne l'obtint point, et, aussitôt, réclama au Préfet de la Seine, qu'on la dégrevât de l'impôt au nom du principe : « qui paie la dépense doit la consentir ». Sur le refus du Préfet, elle se pourvut devant le Conseil de la Préfecture, où son mari, Antonin Lévrier, plaida en vain sa cause. Entre temps, elle s'était laissée saisir et n'avait point payé ensuite sans proclamer qu'elle cédait de force. Elle inonda les corps élus et jusqu'au Congrès de Versailles, de pétitions comminatoires. Ecartées d'abord avec un silence méprisant, elles furent peu à peu signalées puis discutées. M. Georges Berry, s'illustra comme rapporteur d'une de ces adresses qui réclamait du Conseil Général de la Seine, un vœu pour le Suffrage des Femmes ; il réédita les clichés qui avaient servi 92 ans plus tôt au Conseiller Chaumette contre Rose Lacombe. Mais plus éloigné des siècles galants, le futur défenseur à la Chambre de l'Alcoolisme parisien fut plus brutal : « Chez la femme, dit-il, l'élément sensuel domine l'intellectuel. Quels hommes d'affaires choisiront ces dames ? Si elles deviennent électeurs, quel gâchis, quelles intrigues indignes de la représentation nationale ! Quelles lois contradictoires, quelle majorité versatile ! »

Rien de pareil ne se voit assurément avec le suffrage masculin ! Le conseiller-député Michelin, défendit la pétition. M. Monteil lui cria : – Il faut dire cela à la Chambre. – Je suis disposé à le faire, dit M. Michelin.

Il ne le fit point et il fallut attendre jusqu'en 1901 que M. Gautret déposât la première proposition en faveur d'un suffrage des femmes restreint aux célibataires, aux divorcées et aux veuves. Hubertine Auclert devait avoir la consolation en 1907, de voir le Conseil Général de la Seine voter enfin, son vœu de l'égalité des droits politiques.

Son action fut interrompue en 1888, par son départ à Alger où les fonctions de son mari l'appelaient. Elle confia la direction de *La Citoyenne* à une amie, Maria Martin qui, trois ans après, l'abandonna pour fonder le *Journal des Femmes*. Lorsque Hubertine Auclert revint, elle se remit à l'œuvre. Mais les temps étaient changés, et le féminisme modéré avait acquis une situation telle que l'agitation de la très petite société qu'était demeurée le Suffrage des Femmes, ses adresses, ses délégations, ses manifestations parfois violentes dans la rue et les salles d'élections, ses candidatures même à la députation ne parurent guère que des gestes puérils, en face des campagnes mesurées et méthodiques menées de l'autre côté pour tous les droits féminins y compris le droit de suffrage.

L'œuvre d'Hubertine Auclert, dans sa première partie surtout n'en est pas moins appréciable. Ses tentatives contribuèrent puissamment à tenir la question du droit politique présente devant le public ; elles obligèrent constamment la presse à s'en occuper ; peu à peu des partisans lui venaient dans les plus graves journaux, et parmi eux Henry Fouquier, Auguste Vacquerie, Albert Delpit. Son refus d'impôts particulièrement, fit couler des flots d'encre. Il

n'est point exagéré de considérer que l'entrée d'Alexandre Dumas fils, en féministe, fut pour la majeure partie, sa conquête.

VIII. LE ROMAN, LE THÉÂTRE, ALLIÉS DU FÉMINISME

Tandis que George Sand avait renié le féminisme, quelques-uns de ses plus brillants successeurs ne craignirent point de « l'abriter de leur gloire ». Le féminisme littéraire né au XVIIIe siècle s'affirma triomphalement à la fin du XIXe. Victor Hugo s'était borné à quelques déclarations sensationnelles et à des observations incidentes au cours de ses ouvrages. Les plus grands des romanciers et des auteurs dramatiques contemporains consacrèrent ensuite des œuvres entières proprement à la « question des femmes ». Dumas fils, le premier, en nourrit copieusement son théâtre ; et il la soutint par des écrits de polémique directe.

Est-ce à dire que les « militants » s'applaudirent toujours pleinement de ces concours magnifiques ? Ils discutèrent parfois un peu l'orthodoxie des « littéraires ». Et il reste encore à trancher si Dumas fils, ami prodigue de pavés, fut avec les thèses de ses pièces, ses préfaces, ses brochures, plus utile que nuisible au féminisme.

Ses certitudes étaient parfois aussi inconstantes qu'absolues.

Ouvrons *Les Femmes qui tuent et les femmes qui votent* à la page 123. L'auteur y constate que les femmes sont dispensées du service militaire, et, ne se souvenant plus de la Médée d'Euripide, il conclut :

« Cette dispense vaut bien cependant quelque chose. La femme est donc mal venue de demander son admission aux fonctions de juge civil et de juré. Il n'y a pas plus lieu de lui accorder le droit de diriger l'État qu'il n'y a lieu de lui imposer le devoir de le défendre. Qu'elle soit soldat d'abord, elle sera juge, juré consul ensuite. »

Voilà qui est parlé. Mais tournons jusqu'à la page 191, où l'auteur s'est mis à plaider pour le vote des femmes.

« La meilleure de toutes les raisons », dit-il, « est qu'il n'y a aucune raison pour que les femmes ne votent pas. »

La plaidoirie est d'une verve étourdissante. Soudain page 201, Dumas se souvient avoir invoqué une raison pour écarter les femmes de la direction de l'État. Qu'à cela ne tienne ! Il se répond sans barguigner, ses classiques grecs lui étant sans doute revenus :

« La femme ne doit pas être soldat, parce qu'elle a mieux à faire que de l'être : elle a à enfanter (sic) ; et quand il passe un conquérant comme Napoléon qui tue 1.800.000 enfants, si elle n'a pas eu comme femme le droit de voter contre cette forme de gouvernement, elle a bien gagné comme mère par sa fécondité, ses angoisses, ses douleurs, le droit de voter contre lui s'il voulait revenir. »

Voilà qui est encore parler ! Mais à quoi se convertiront les lecteurs, à l'opinion de la page 121 ou à l'opinion de la page 201 ?

Tenons pour démontré d'autre part, le méfait de certaines de ses hypothèses sensationnelles les plus bienveillantes. Nul doute que sa théorie des nouvelles femmes savantes, n'ait contribué à enraciner dans l'esprit public l'idée d'un antagonisme naturel entre le développement intellectuel des femmes, l'exercice d'une profession intellectuelle, et le mariage, cette idée qui, hier encore, hantait si fort l'auteur féminin de : *Princesses de Sciences, Dames du Palais, Les Sables mouvants*.* Dumas voit l'entrée des femmes dans ces carrières

comme un phénomène de la guerre des sexes ; les étudiantes ne s’y engageant que pour parvenir à se passer de l’homme. Que n’a-t-il pu compter le nombre toujours croissant des épousailles entre étudiants et étudiantes !

Eh bien ! décidons quand même que les sermons fantaisistes de ce prosélyte terrible furent d’efficaces sermons. Non seulement il fit pleurer sur le sort des femmes victimes de maîtres méprisables, que d’autres avaient dénoncé sans qu’on n’y vît rien qu’une triste fatalité. Mais il scandalisa la foule en condamnant l’autorité des mauvais maîtres et en les vouant à la pénitence. Et scandaliser la foule lorsqu’on sait en même temps dominer, c’est peut-être le plus sûr moyen de l’obliger à réfléchir.

Qu’il nous soit permis d’adresser ici un hommage particulier à celui d’entre ses successeurs qui allait le mieux l’oser après lui ; dont l’œuvre tout entière est imprégnée du souci de la rénovation féminine, et dont les Vierges Fortes, opposées aux Demi-Vierges ont si profondément, si largement atteint le sentiment public : est-il besoin de nommer M. Marcel Prévost ? On sait comment encore MM. Paul Hervieu, Eugène Brioux, Paul et Victor Margueritte, Jules Bois ; Mmes Daniel Lesueur, Marcelle Tinayre, M. Maurice Donnay, pour ne parler que des Français et en y joignant Ibsen devenu universel, ont élargi autour des revendications féministes le cercle des curiosités et des sympathies.

IX. LE TRIOMPHE DES MODÉRÉS

Ce fut en 1880 que la création des lycées de filles inaugura l’ère des succès. D’autres suivirent.

Le Conseil supérieur de l’Instruction publique admettait pour la première fois, en 1886, une femme, Mme Pauline Kergomard, inspectrice des écoles maternelles. En même temps une des étudiantes qui fréquentaient l’école de médecine, et qui est devenue Mme le Docteur Edwards Pilliet, forçait, par sa dure campagne, le concours à l’internat des hôpitaux. M. Maurice Faure, un des premiers hommes politiques, avec M. Charles Beauquier, qui se vouèrent à la cause, ouvrait aux jeunes filles l’École des Beaux-Arts. M. Yves Guyot, ministre des Travaux Publics ne craignit point de patronner le second congrès féministe en 1889.

Des vœux de réforme d’ordre différent se trouvaient un peu plus tard, poussés au premier plan par l’intervention d’une nouvelle apôtre dont l’influence sur la marche du mouvement devait être capitale. Jeanne Schmahl, remarquablement intelligente et distinguée, eut un jour l’idée de choisir entre toutes les questions sur lesquelles on bataillait, deux sujets auxquels le public se montrait particulièrement favorable. Elle s’allia avec des femmes célèbres à titre divers. Et l’on vit, un matin sur les murs de Paris, des affiches illustrées d’un soleil levant où un nouveau groupe, l’Avant-Courrière, réclamait deux lois : l’une permettrait aux femmes d’être témoins dans les actes civils ; l’autre donnant aux femmes mariées la libre disposition de leurs gains personnels. L’affiche était signée de Jeanne Schmahl, de Juliette Adam et de la duchesse d’Uzès, douairière. Elle fit sensation. On admira l’habileté d’une tactique qui, selon le vœu de Gambetta, « sériait les questions » si opportunément, la modération des souhaits et du ton ; l’entrée en lice de l’aristocratie représentée par l’audacieuse duchesse, et des grandes intellectuelles représentées par Mme Adam.

A la vérité, la duchesse ne représentait personne, et elle eut grand-peine à recueillir sur les listes de l’Avant-Courrière une cinquantaine de ses amies du faubourg à qui, pour les rassurer,

on dut montrer la campagne en faveur du droit de la femme sur son salaire comme une œuvre de charité ; encore aujourd'hui, les descendantes des femmes nobles, lointaines créatrices de l'Assistance publique et de l'enseignement des filles, en retard sur beaucoup d'hommes de leur monde, n'ont guère compris le féminisme. Quant à Mme Adam, sa collaboration se borna à publier, dans la *Nouvelle Revue* qu'elle dirigeait alors, les articles de Mme Schmahl. L'auteur des *Idées anti-proudhoniennes*, ne fut une militante que par cet ouvrage.

L'influence de Mme Schmahl sur le milieu bourgeois fut plus réelle, et on peut sans hésiter lui attribuer une part décisive dans l'évolution d'une catégorie de femmes qui allait prendre la tête du mouvement. En majorité protestantes et déjà vouées à la philanthropie, elles possédaient une organisation solide et intéressante qui sous le titre d'Œuvres et Institutions féminines, avait tourné de la charité pure à l'assistance et à la prévoyance sociales. Chaque année dans la propriété de l'une d'elles se tenait une assemblée de ces Œuvres : la Conférence de Versailles. Je me rappelle avoir entendu la première fois que j'y assistai, la vénérée présidente Sarah Monod, s'appliquer à bien définir que les Œuvres et Institutions étaient féminines et non « féministes ».

Un congrès fort agité du parti avancé en 1893 ne pouvait guère les décider à changer de voie.

Cependant, en 1894 la Chambre avait fait une loi du premier vœu de l'Avant-Courrière ; cette même année 1896 elle votait le second. L'année suivante le Sénat rendait définitive la loi qui accordait aux femmes le témoignage civil, et la grande savante Clémence Royer – bien que féministe – recevait la Légion d'Honneur. En 1898 les commerçantes obtenaient le vote aux élections consulaires. Mme le Docteur Edwards-Pilliet héritait de la chaire de physiologie de son mari à Lariboisière ; en 1899, Mme Marie Curie succédait au sien au Collège de France ; et la « militante » Marie Bonneviel, entra au Conseil Supérieur du Travail.

Les « Philanthropes », malgré cela n'étaient point assez converties pour se rallier en 1900, au Congrès des Droits de la Femme que Marguerite Durand, directrice du journal quotidien *La Fronde*, fondé par elle deux ans plus tôt (1), et Mme Maria Pognon, présidente de la Ligue Française pour le Droit des Femmes organisèrent à l'exposition. Les Œuvres et Institutions féminines tinrent leur congrès séparé et les œuvres confessionnelles catholiques firent de même.

(1) *La Fronde*, (1897-1905)

Mais, La Conférence de Versailles ne devait point tarder à écrire « féminisme » sur son drapeau. Les congrès mêmes de l'Exposition et l'accueil que leur fit l'opinion déterminèrent le revirement. Ce fut une anglo-saxonne, encore, qui lui donna la poussée dernière.

L'Américaine May Wright Sewal vint faire connaître à l'Exposition une organisation féministe internationale fondée à Washington, depuis plus de dix ans et qu'elle présidait. C'était le Conseil International des Femmes, où déjà s'unissaient sept nations européennes, américaines ou australiennes.

Les grandes personnalités féminines du monde philanthropique achevèrent alors de comprendre quelle bienfaitrice puissance pouvait devenir ce féminisme qu'elles avaient répudié. Elles créèrent le Conseil national des Femmes françaises, qui, fédérant d'abord 33 œuvres s'affilia aussitôt au Conseil International. La présidente d'honneur Isabelle Bogelot, la

présidente, Sarah Monod, une des vice-présidentes Mme Jules Siegfried, étaient jusque-là exclusivement des philanthropes ; mais l'autre vice-présidente, Marie Bonneval, avait ardemment pratiqué le féminisme et même le socialisme. Et la haute valeur de la secrétaire générale Mme Avril de Sainte-Croix, s'était affirmée à la fois parmi les féministes et parmi les philanthropes. Le Conseil comprenait huit sections qui sont devenues consacrées à la revendication de l'égalité des droits et au développement de l'intervention féminine dans chacune des branches de l'activité sociale : éducation, travail, hygiène, assistance, prévoyance, législation, suffrage, paix, etc. A la tête de chacune se trouvaient d'autres personnalités éminentes dont Mme Pauline Kergomard et Mme d'Abbadie d'Arrast. Presque toutes les sociétés de propagande féministe s'unissaient, dans la Fédération nouvelle, à des œuvres d'assistance ou d'intérêt corporatif.

Le féminisme possédait enfin une organisation centrale capable de coordonner ses efforts et dont les chefs représentaient dignement la femme française. Sa participation au mouvement international, dirigé par Lady Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande, devait l'aider au développement de ses forces et de son autorité.

L'opinion ne put ignorer les congrès retentissants qui se tinrent sous sa présidence, tous les cinq ans dans quelque grande capitale ; à partir de 1904 s'y ajoutèrent, tous les deux ans ceux d'une nouvelle confédération spécialement consacrée aux droits politiques : l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes. Paris jugea de ses yeux, en 1906, par l'accueil des autorités à Lady Aberdeen et au Comité du Conseil International, l'importance que la question avait prise.

Sa place s'était élargie au fur et à mesure dans la production intellectuelle issue des sciences morales et politiques, elles-mêmes en si grand progrès. Après Michelet et Legouvé, des historiens et des moralistes nouveaux se préoccupaient du relèvement de la condition féminine. Les Trois Femmes de la Révolution et l'Humanisme intégral, de M. Léopold Lacour sont parmi les plus ardents et plus éloquents plaidoyers de cet ordre. La sociologie à ses débuts offrit au féminisme de sûrs défenseurs, en dépit d'Auguste Comte, de ses polémiques avec Stuart Mill et du rôle inférieur que le positivisme assigne à la femme. Des érudits spécialistes, dont de grands universitaires, portèrent la question dans leurs leçons, dans leurs cénacles, dans leurs revues et lui consacrèrent des livres précieux comme naguère Ernest Legouvé et Anatole Leroy Beaulieu et, plus récemment M. Gaston Richard. Enfin M. Jean Finot, un des plus sagaces philosophes du féminisme, par des articles multiples dans La Revue, et surtout par son livre : Préjugés et Problèmes des sexes fournit à la doctrine une contribution magistrale et qui eut une action marquée sur le mouvement.

C'est grâce à lui surtout qu'on peut apprécier le genre tout spécial des services rendus au féminisme par les sciences physiques et naturelles.

X. ENNEMIS UTILES

Le plus ardu de la tâche des apôtres était, on s'en rend compte aisément, de faire contre le préjugé de l'infériorité féminine la preuve que l'homme et la femme sont naturellement égaux. Les savants se firent forts de trancher la question ; nous avons vu que les sociologues et les historiens y apportèrent une heureuse contribution. Certaines de leurs découvertes sur l'humanité primitive permettent d'affirmer que, à l'origine des temps, les deux sexes

semblables en force physique, menaient une existence pareille. Mais les plus acharnés à déchiffrer l'énigme furent les adeptes des sciences nouvelles qui prétendent à tout connaître des mystères de la vie. Or, anthropologistes, biologistes, anatomistes, physiologistes, psychologues après mûr examen, conclurent, pour la plupart, à l'infériorité féminine. Leurs preuves se trouvèrent confirmer peu à peu les arguments courants contre l'égalité des sexes. Par malheur pour les autorités, les preuves des uns et des autres furent si résolument contradictoires qu'elles s'entre-détruisirent et ainsi firent choir les démonstrations qu'elles soutenaient. M. Jean Finot qui analyse et rapproche leurs travaux met en lumière cette incohérence dont nous jugerons tout à l'heure en résumant la doctrine féministe.

Quelques-uns pourtant se prononcèrent pour l'égalité des sexes. Mais hélas ! tandis que les preuves soi-disant contraires des autres servaient l'idée en révélant leur impuissance à la condamner, ceux-ci ne lui apportèrent qu'un dangereux renfort, leurs observations témoignant de plus de bienveillance que d'infailibilité.

Par exemple, le Docteur Thulis (1) réclame pour la femme, les droits civils y compris le droit au travail ; mais en même temps il la déclare exclusivement faite « pour l'amour, l'enfantement, l'allaitement et l'éducation de l'enfant » selon lui « l'appareil reproducteur domine toute la vie de la femme et la dirige fatalement dans toutes les phases de son existence ». Cent ans plus tôt, le Docteur Roussel ne disait rien de pire. Il est trop clair qu'une créature aussi singulièrement organisée ne saurait prétendre exercer raisonnablement aucun droit, et que le passé a donc été sage en l'asservissant.

Un seul maître laisse actuellement quelque espérance au féminisme dans le concours des sciences biologiques : le Docteur Toulouse qui a donné en la matière maintes preuves d'un haut jugement.

Enfin les religions et la religion catholique elle-même, qui d'abord avait considéré le féminisme avec terreur, s'y étaient ralliées. Des revues, d'excellents ouvrages, tels ceux de MM. L'Abbé Naudet, Georges Goyau, Turmann, Turgeon, l'Abbé Sertillanges, admirent l'égalité des sexes, non sans restrictions toutefois. Les auteurs catholiques, résignés au gouvernement démocratique de l'État et réclamant que la femme y ait sa part, ne renoncent point au droit divin du mari dans la famille. Ainsi, la mère électrice et éligible, continuerait à rester sans droit sur ses enfants, ni sur l'administration des biens familiaux. Mais, ce n'est là, sans doute, qu'un état d'esprit transitoire, et l'appoint apporté par les religions à l'idée féminine n'en est pas moins précieux.

(1) *La Femme*

XI. LES SUCCÈS SE MULTIPLIENT

Cependant depuis 1900, où Melle Jeanne Chauvin ouvrait le Barreau aux femmes, si le parti prospérait, le progrès de la cause s'était ralenti. Nul autre succès officiel n'est à inscrire que l'admission d'une première femme à une Commission extraparlamentaire, Mme Avril de Sainte-Croix, appelée à la commission du régime des mœurs (1903). Quelques propositions tendant à de modestes réformes sont déposées à la Chambre et y meurent ; l'importante loi du salaire de la femme mariée dort obstinément au Sénat ; seule trouve grâce une proposition limitant à dix heures la journée de l'ouvrière en atelier et lui interdisant le travail de nuit, que

l'on ne peut considérer comme une mesure féministe puisqu'elle met les travailleuses en infériorité.

Mais, à partir de 1906, et par un curieux concours de circonstances, un vif réveil se manifeste.

Un journal qui se créait : *La Française*, et un cercle rattaché au journal, confirmèrent l'impression de sérieux et d'équilibre donnée par le passage récent à Paris du Comité du Conseil International. Or, il arrivait, en Angleterre, où après des succès plus grands que chez nous, un arrêt s'était fait aussi, qu'un parti révolutionnaire s'échappait des rangs très disciplinés des suffragistes. Et bientôt le monde retentit des excentricités et des violences systématiques par lesquelles les « suffragettes » plaçaient la question devant « l'homme de la rue ». Au bout de huit ans de ces exercices, elles n'y avaient encore rien gagné chez elles lorsque vint la guerre. Mais, dès leur apparition, les autres pays surent tant de gré à leurs suffragistes de ne pas avoir produit des « suffragettes » qu'ils leur firent d'importantes concessions.

Tandis qu'en 1907, la Finlande créait des députées, les ressortissantes aux conseils des Prudhommes français en devenaient électrices ; les mères naturelles, plus favorisées que les mères légitimes, acquéraient en certains cas, la puissance paternelle de préférence au père ; et enfin après onze ans de réflexion, le Sénat couronnant la longue campagne de l'Avant-Courrière, à laquelle tout le féminisme s'était joint, adoptait la loi relative au droit de la femme mariée sur ses gains personnels. L'année suivante, le régime des mœurs était amélioré, d'après les conclusions de la commission où figurait Mme Avril de Sainte-Croix ; les électrices aux Conseils de Prudhommes y étaient désormais éligibles ; les élections pour les Chambres de Commerce, et les Chambres consultatives des Arts et Manufactures admirent des votantes. Encore un an plus tard, M. Ferdinand Buisson, rapporteur de la loi Dussaussoy élargissait le texte primitif jusqu'à l'égalité des droits municipaux, et la commission du suffrage universel adoptait son rapport.

Puis ce furent d'autres grandes réformes favorables à l'égalité des sexes ou aux intérêts féminins. La constitution du bien de famille, la création des tribunaux pour enfants, la loi sur les congés de maternité, la loi de secours aux familles nombreuses ; la loi sur le minimum de salaire auxquelles s'attachent entre autres les noms de MM. Louis Martin, Paul Strauss, Ferdinand Dreyfus. A la veille de la guerre, si la loi Dussaussoy-Buisson attendait encore son tour à la Chambre, ses chances étaient grandes pour une proche discussion.

Tout ceci ne s'était point fait sans un grand déploiement des forces féministes. Des sociétés nouvelles étaient nées, les anciennes avaient pris un cours plus intense et régulier. Et le mouvement s'était harmonisé dans la poursuite d'un but unanime, désormais considéré comme primordial : le droit politique.

L'action en faveur de réformes fragmentaires d'un ordre civil ou économique ne cessait point ; mais ceux qui avaient cru pouvoir s'y restreindre, d'autres, moins avancés, qui se bornaient à vouloir combattre le mal social par les seuls effets de l'assistance, évoluèrent. Leur lutte quotidienne les convainquit que rien ne serait acquis d'essentiel, ni de durable par les femmes et pour les femmes tant que ne votant pas, elles ne compteraient pas, ne seraient pas, ainsi que l'avait déclaré Victor Hugo.

Le Conseil National, d'abord réservé sur les droits politiques avait, en 1907, hardiment lancé une pétition pour les réclamer au Parlement, et la question resta depuis, associée à toute sa propagande. Bientôt, d'ailleurs, liée à lui et laissant dans une ombre grandissante l'infime et

incertain groupement d'Hubertine Auclert, une vaste ligue spéciale se fondait grâce à *La Française* et sous ses auspices, sur l'initiative de Mme Schmahl, et avec le concours de membres représentatifs de la plupart des sociétés féministes. L'expansion de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes par tout le pays fut rapide et l'œuvre se fit promptement une place éminente dans le suffragisme international. Les noms de Mme de Witt-Schlumberger, qui la préside depuis cinq ans, et de Mme Léon Brunschvicg, secrétaire générale émérite, d'abord, aujourd'hui grande présidente, dominant ce succès.

Nous ne saurions suivre, dans son détail trop multiple et dans sa marche toujours plus vive et plus stratégique, le féminisme militant.

Représenté dans son ensemble par le Conseil National, il acquérait des capacités et une considération dont le Congrès International de 1913, qui fit la surprise et l'édification du public parisien, a donné la mesure.

Le Président de la République et trois grands ministères le patronnaient officiellement. Toute la presse lui rendit hommage ! On ne songeait plus à rire. La bienfaitrice et noble Sarah Monod n'était plus, et Mme Jules Siegfried lui avait succédé à la présidence. Sur l'estrade autour d'elle et auprès de Lady Aberdeen et d'étrangères de marque, maints rubans rouges de la Légion d'Honneur signalaient le mérite de longues et admirables carrières féminines et toute une brillante jeunesse intellectuelle escortait les doyennes. Il fallait bien reconnaître qu'une vaste milice de femmes sans être devenues des hommes se montraient prêtes à rendre les plus grands services. On en pouvait juger par ceux qu'elles rendaient déjà, non seulement chez nous, mais aussi dans les pays où l'action féminine a obtenu la liberté et le pouvoir que confèrent les droits politiques.

Le Congrès mit au jour, en effet, à côté des modestes progrès de la cause en France, ceux qu'elle avait réalisés à l'étranger et qui, depuis, se sont encore accrus. L'égalité politique des sexes existe dans trois nations européennes, la Finlande, la Norvège et le Danemark, dans toute l'Australie, dans onze des Etats-Unis de l'Amérique, dans cinq états canadiens. Des droits municipaux ont été donnés aux femmes en Angleterre, en Suède et en quelques autres états américains. Là où l'action gouvernementale totale ou partielle des femmes se manifeste depuis même seulement quelques années, l'alcoolisme a baissé, la mortalité infantile a diminué, les conditions générales de l'éducation, du travail, de l'hygiène, de l'assistance de la prévoyance sociale se sont améliorées plus que partout ailleurs. Les traces certaines de l'intervention féminine se trouvent dans les annales officielles de la Législation. Le Parlement de Wyoming entre autres, le plus ancien des états qui créèrent des citoyennes, n'a pas craint après un quart de siècle d'expérience, de leur rendre un témoignage public et d'engager toutes les nations à l'imiter.

Lorsque la guerre fut déclarée, la proposition de loi déposée en [espace laissé en blanc] par M. Dussaussoy et rapportée favorablement par M. Ferdinand Buisson était sur le point de venir en discussion à la Chambre. Elle demandait pour les femmes l'électorat et l'éligibilité aux Conseils municipaux, aux Conseils d'arrondissement, et aux Conseils généraux. Un nombre appréciable de ces corps élus avaient eux-mêmes émis des vœux favorables à l'entrée des femmes dans leurs rangs.

Comme la guerre de 1870 celle de 1914 eut pour effet immédiat d'arrêter net les revendications.

Des adversaires de l'idée purent, après les premiers mois, écrire : « les féministes ont abjuré, le féminisme est mort. » Il vivait plus et mieux que jamais. Ses propagandistes, comme toutes les Françaises – ou presque toutes – s'étaient enrôlées dans l'œuvre de secours que les maux de la guerre imposaient impérieusement. On ne tarda point à les reconnaître aux institutions considérables issues de leur initiative et dont les premières furent l'Office de renseignements aux familles dispersées créé par le Conseil National et l'Association d'aide fraternelle aux Alsaciens-Lorrains réfugiés ou évacués, fondée par la présidente de l'Union pour le suffrage des femmes avec le concours des membres de son comité. Agréées toutes les deux comme auxiliaires des ministères de la Guerre et de l'Intérieur, ces Œuvres furent un exemple de travail organisé et persévérant. Partout ailleurs où se trouvèrent les féministes militantes, s'affirmèrent leurs qualités d'initiative et d'ordre.

De plus, les services rendus de tous côtés par les millions de femmes remplaçant les hommes mobilisés, dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'enseignement, les administrations de toute sorte, mirent en lumière le progrès réalisé depuis un demi-siècle et la part qui en revenait au Mouvement féministe.

La longue durée de la guerre ne permit bientôt plus aux sociétés féministes de se restreindre à des tâches d'immédiate charité. Elles reprirent leur rôle d'avant-garde dans la propagande sociale. Leur ancien programme qui leur donnait mission de poursuivre les abus et de combler les lacunes provenant dans tous les domaines de l'exclusion, du mépris, de l'exploitation des femmes, leur offrait un plan tout tracé pour leur contribution à l'œuvre de demain.

Les pouvoirs semblent l'avoir compris et partout déjà, des postes nouveaux s'offrent à leur activité dans les organisations nouvellement créées par les Commissions et Conseils administratifs ou consultatifs, tels les comités arbitraux des loyers et les comités agricoles, dans les grandes institutions nationales telles les Pupilles de la Nation. La réforme de l'enseignement secondaire des filles est mise officiellement à l'étude ; l'appel des femmes au travail professionnel et la création de mesures d'intérêt familial pour le leur faciliter se poursuivent sans relâche. La question même du suffrage féminin reparait à la Chambre.

En un mot, après un siècle et demi de propagande féministe, marqué de quelques gains modestes laborieusement acquis, le pays de France sous le coup de la nécessité, abat soudain largement les barrières dressées devant l'activité féminine hors de la maison.

Par tout ce qu'on vient de lire, on peut juger que le long effort des apôtres de l'égalité des sexes devait logiquement porter ce résultat dans les circonstances que nous traversons. Par là, les esprits encore incertains sur la nécessité de l'évolution féminine peuvent commencer d'apprécier son bienfait. Que fut-il advenu de la France en butte à la formidable force allemande, si les Françaises, par suite du progrès vers l'égalité, déjà réalisé dans leur éducation et dans leur condition sociale, ne s'étaient trouvées prêtes pour une aide patriotique que l'on reconnaît avoir été, être toujours d'une indispensable urgence. La France eut-elle résisté au choc barbare mieux que les civilisations antiques, et celles-ci n'ont-elles point péri faute de n'avoir su résoudre ni le problème féministe, ni aucun de ceux qui tiennent à la vaste cause de la liberté ?

Peut-il rester en présence de tels faits, aucun doute sur la nécessité de poursuivre, de hâter l'achèvement de la réforme, sur le devoir de chacun d'y contribuer ?

Pour plus de certitude, essayons pourtant, par un bref résumé de la doctrine féministe, de montrer quelles raisons profondes condamnent le préjugé de l'inégalité des sexes et appellent l'établissement total de l'égalité des droits et des devoirs pour l'homme et la femme dans les sociétés humaines.

*Colette Yver - *Comment s'en vont les reines* (1905), *Princesse de science* (1907), *Les Dames du palais* (1909), *Les Sables mouvants* (1913)

[Aujourd'hui, nous pouvons ajouter : *Un coin du voile* [1919], *Vous serez comme des dieux* (1922) et *Cher cœur humain !* (1932)]